

QUESTIONS SUR LA CORRESPONDANCE MORPHOLOGIE – SYNTAXE

GILLES CORMINBOEUF¹

ABSTRACT. *Some Issues Regarding the Relation between Morphology and Syntax.* When analysing linguistic utterances related to the phenomenon of subordination, many researchers argue about the necessity of dissociating between the relational phenomena (syntactic links) and morphologic markings (conjunctions etc.). Hypotactic or paratactic syntactic relations are not inevitably morphologically marked. This paper studies the implications of the separation between syntax and morphology, particularly the correlatives constructions' analysis. Some difficulties occur when one intends to get correlatives (presenting a morphological duplication) to coincide with a syntactic relation.

Keywords: *subordination, correlative, syntactic relations, morphologic marking of syntactic relations.*

REZUMAT. *Probleme referitoare la corespondența morfologie – sintaxă.* În analiza aspectelor lingvistice ce țin de subordonare în sens larg, sunt numeroși aceia care au adus argumente cu privire la necesitatea de a disocia fenomenul relațional (legătura sintactică) de marca morfologică (conjunție ș.a). Relațiile sintactice – fie cele hipotactice, fie cele paratactice – nu sunt neapărat marcate morfologic. Abordăm aici implicațiile separării sintaxei și a morfologiei, în special pentru analiza fenomenelor de corelație. Anumite dificultăți apar când se intenționează folosirea de corelative (ce prezintă duplicare morfologică) care să coincidă cu o relație sintactică.

Cuvinte cheie: *subordonare, corelație, marcaj morfologic al relațiilor sintactice.*

... le monde du linguiste est un univers plein de rapports et
vide de choses... (La Fauci, 2010)

1. L'utilité méthodologique de découpler la relation syntaxique des morphèmes réputés marquer cette relation

Dans l'analyse des faits linguistiques qui relèvent au sens large de la subordination, nombreux sont ceux qui ont argumenté de la nécessité de dissocier le phénomène relationnel (le lien syntaxique) de la marque morphologique (« conjonction » ou autre) :

¹ « Chercheur avancé » au Fonds National de la Recherche suisse (projet n° 139584 *Modélisation des dépendances syntaxiques en français*), Universités de Neuchâtel et de Gand, Courriel : gilles.corminboeuf@unine.ch.

Une précaution à prendre pour ne pas commettre des erreurs d'analyse est de ne pas établir un parallélisme entre marqueurs morphologiques et relations syntaxiques. Ainsi la présence d'un morphème tel que *parce que* n'implique pas que la séquence qu'il introduit soit nécessairement subordonnée au verbe principal. *Parce que* peut en effet marquer, comme beaucoup d'autres conjonctions dites « de subordination » une relation dont les propriétés sont en fait plus proches de celles de la coordination. (...) il faut se donner une définition des relations syntaxiques indépendante des morphèmes qui les marquent de façon plus ou moins stable. (Deulofeu, 2001, 104)

Cette citation est issue d'un article sur le phénomène de corrélation, ce qui – on le verra au § 2. – n'est pas anodin.

Les relations syntaxiques – qu'elles soient hypotactiques ou paratactiques – ne sont pas forcément marquées morphologiquement. Les relateurs comme *que* et *et* sont aussi bien les auxiliaires de relations de rection que de relations macro-syntaxiques. D'autres travaux de Deulofeu (1986, 1999) examinent les difficultés qui surgissent lorsqu'on veut préserver le rapport de nécessité entre une relation de subordination et la présence d'un morphème subordonnant, en particulier lorsque des énoncés présentent « à première vue une contradiction entre leur morphologie et leur syntaxe » (*ibid.*, 1988, 195).

Dans un premier temps, je présenterai les enjeux théoriques liés à la correspondance syntaxe – morphologie (§ 2). Dans un second temps, je décrirai une construction à interprétation consécutive du genre *elle est pâle que c'en est une pitié*. J'étudierai son caractère réputé « populaire » (§ 3), l'ambiguïté quant à l'ancrage de la *que*-P – sur le verbe ou sur le SN (§ 4) –, ainsi que ses propriétés sémantico-pragmatiques (§ 5).

Avertissement : l'extension du champ de la « corrélation » fait que les organisations syntaxiques qui tombent sous le concept ne sont pas toutes commensurables². C'est pourquoi je centrerai le propos sur les présupposés théoriques qui sous-tendent l'analyse de ces données.

2. La corrélation : une subordination combinée à une paire de morphèmes ?

2.1. Le phénomène de corrélation et le parallélisme entre syntaxe et morphologie

Le phénomène de corrélation, défini – dans une approche restreinte (par exemple par Milner 1978) – comme un type de subordination marquée

² Il y a des corrélations micro- et des corrélations macro-syntaxiques, les corrélateurs sont de nature très différente d'une construction à l'autre et ne sont pas forcément des indices de dépendance formelle (cf. Deulofeu, 2001 ; Corminboeuf, 2013) Par ailleurs, le type de langue pris comme prototype n'est pas indifférent (le phénomène de corrélation dans les langues anciennes est très différent de ce qui est appelé « corrélation » en français contemporain, cf. Fruyt 2005, 2010).

par deux morphèmes (les corrélateurs), pose d'emblée la question du lien entre processus relationnel et marque morphologique. Les corrélateurs marquent-ils une dépendance ? Et si oui, une dépendance de quel ordre ? Dans les cas de corrélation, on fait souvent comme si on assumait l'existence d'une correspondance entre syntaxe et morphologie, comme si la duplication morphologique était l'indice d'une dépendance syntaxique. Cela ne va cependant pas de soi.

A ce propos, Allaire (1982) a une position étonnante. D'une part, elle reproche légitimement à la tradition de confondre la marque en morpho-syntaxe et le processus relationnel : « la conjonction *que* n'est pas plus subordonnante que *et* n'est coordonnant » (*ibid.*, 42). D'autre part, elle nomme « corrélatives » des constructions comme **A peine un ordre est-il donné *que* les soldats passent aux actes** – et elle les décrit comme relevant d'un type de subordination bilatérale –, mais seulement si elles présentent deux corrélateurs. Autrement dit, les versions asyndétiques comme **A peine un ordre est-il donné, les soldats passent aux actes** – i.e. où il n'y a pas deux corrélateurs (*à peine* et *que*) placés « en miroir » – ne ressortissent pas à ce qu'elle nomme le « schème corrélatif » et échappent du coup à la corrélation (Allaire parle alors de « relations rhétoriques »). Pour la subordination unilatérale, Allaire argumente en faveur de la non correspondance entre syntaxe et morphologie, alors que pour la subordination bilatérale (le « schème corrélatif »), elle assume cette correspondance.

2.2. Le cas des (*mal nommées*) « corrélatives non corrélées »

Considérons les exemples (1) à (4) :

- (1) Elle est []³ pâle **que** c'en est une pitié ! (cité par Milner)
- (2) Mais, soit qu'il n'eût pas remarqué cette manœuvre ou qu'il n'eût osé s'y soumettre, la prière était [] finie **que** le nouveau tenait encore sa casquette sur ses deux genoux. (Flaubert, *Mme Bovary*)
- (3) hier soir j'ai rencontré ta femme on a **tellement** rigolé [] on est tombé du lit (oral, cité par Deulofeu)
- (4) Mon âme avait **à ce point** quitté mon corps – il me semblait que le moindre caillou sur la route nous eût fait tous deux rouler à terre (Gide, cité par Antoine)

Dans (1)-(2), – si tant est qu'on y voie une corrélation – il faut convenir que le corrélateur supérieur est manquant, alors que dans (3)-(4) c'est le

³ Les crochets vides [] signalent que l'on pourrait attendre un marqueur dans cette position (cela ne veut pas dire qu'il y a ellipse d'un élément (un quantifieur ou *que*) – l'analyse en terme de « greffe » (*infra.*, § 2.2.4.) permettant de révoquer cette hypothèse.

corrélateur inférieur qui fait défaut. Dans le cadre de cette étude, je m'en tiendrai aux consécutives comme (1), laissant de côté les temporelles comme (2), ainsi que le type (3)-(4).

La littérature scientifique consacrée à la corrélation me semble manifester deux postures théoriques distinctes, exposées respectivement aux § 2.2.1. et § 2.2.2.

2.2.1. La duplication morphologique est première. L'absence du corrélateur (supérieur ou inférieur) peut être attribuée au fait que la construction est peu contrainte, plus proche du « rhétorique » que du « grammatical ». La duplication morphologique étant conçue comme le signe d'une connexité, les constructions comme (1) ne seront dès lors pas considérées comme des corrélations. C'est la position d'Allaire (1982), dont il a été question *supra* :

(...) nous définissons les indices corrélatifs comme des marques grammaticales qui entrent en relation de dépendance contextuelle pour établir entre les mots des liens formels de complémentarité (...) (Allaire, 1982, 23)

(...) si l'un des deux verbes perd les marques de sa dépendance, la phrase quitte le cadre de la subordination corrélatrice pour entrer dans celui de la subordination 'relative' [= unilatérale, orientée, GC] (...) Quant à la disparition de l'un et l'autre des indices de la complémentarité, elle détruit et le schéma corrélatif et la relation syntaxique. (Allaire, 1982, 434-435)

En filigrane, il y a l'idée que l'absence de corrélateur va de pair avec une dépendance syntaxique « altérée » : plus c'est marqué morphologiquement, plus c'est connexe syntaxiquement, comme si le rapport de présupposition mutuelle entretenu par les corrélateurs avait son corollaire au plan syntaxique. Ce positionnement théorique a un coût : il comporte le risque d'assumer le postulat du parallélisme entre marque morphologique et processus relationnel⁴.

⁴ Les citations d'Orlandini (2004) et de Fruyt (2005) ci-dessous pourraient relever de ce paradigme théorique :

Notre idée est que, lorsque les marqueurs de corrélation sont explicites, le lien de cohésion est très étroit. (Orlandini, 2004, 95) la notion de corrélation comporte une composante morphologique. (...) Pour qu'il y ait corrélation, nous semble-t-il, une marque morphologique et lexicale est nécessaire, soit un relatif et un corrélatif, soit deux corrélatifs (...). (Fruyt, 2005, 20)

Mais pour les spécialistes des langues anciennes (Fruyt, Orlandini), ce positionnement théorique s'explique par la façon singulière dont est appréhendée la corrélation dans cette tradition : placée dans le giron de la subordination, elle implique la coprésence d'un thème de corrélatif et d'un thème de relatif (Fruyt, 2010). Au demeurant, Fruyt (2005, 20) souligne que « la notion de corrélation est née de celle de corrélatif », autrement dit que l'aspect syntaxique (la *corrélation*) est issu de l'aspect morphologique (le *corrélatif*) du phénomène.

2.2.2. La relation syntaxique est première. C'est le postulat d>Allaire (1996) – qui modifie donc radicalement sa position de 1982 :

[Un énoncé du type *qu'il vienne et c'est possible*] présente la particularité de distribuer ses verbes de part et d'autre d'un axe central, signalé soit par *et* soit par une pause, cette variation n'affecte en rien le rapport qui s'instaure entre ses constituants. (...) [*et*] n'est que la projection dans l'ordre de la dénotation du lien de solidarité syntaxique sous-jacent. (Allaire, 1996, 17-21)

Le travail d>Allaire est un jalon pour comprendre les enjeux théoriques, puisque sa position a sensiblement évolué.

La définition de Roig (2012) ci-dessous donne également la priorité à la relation syntaxique, relation éventuellement marquée par des « termes corrélatifs » :

La corrélation, à envisager comme la mise en relation de deux séquences où l'une suppose l'autre et réciproquement, peut revêtir plusieurs formes en français contemporain. (...) il est possible de corréler deux séquences par le recours précisément à des termes corrélatifs (...). (Roig, 2012, 2415)

C'est aussi, dans une moindre mesure, la position de Milner (1978) :

En français dit 'familier', on trouve des consécutives sans corrélateur supérieur : *elle est pâle que c'en est une pitié, j'ai mal au pied que je ne peux pas rester debout* (...). Mais c'est peut-être un fait de surface : l'interprétation consécutive n'est en effet possible que si la principale contient A'' ou Quantité, c'est-à-dire les éléments même où est inséré normalement le corrélateur ; on pourrait donc penser qu'en profondeur, ce dernier existe et se trouve ultérieurement effacé. (Milner, 1978, 361n)

Cela revient à faire de la corrélation une relation syntaxique avant tout, et secondairement une duplication de morphèmes. La définition de Milner (*ibid.*, 353) donne d'ailleurs la priorité au processus relationnel (la subordination) par rapport au marquage par les corrélateurs.

Dans ce second positionnement théorique, l'absence du corrélateur pourrait au contraire être attribuée au fait que la construction est fortement « grammatical(isé)e ». L'économie d'un marqueur serait le signe de la routinisation de la construction.

2.2.3. La séparation (nécessaire, à mon sens) entre syntaxe et morphologie a, on l'aura compris, des implications pour l'analyse de constructions rangées sous le concept de « corrélation ». Des difficultés apparaissent lorsqu'on veut faire coïncider la coprésence morphologique que présente prototypiquement la corrélation avec une relation syntaxique. Si on assume le **couplage** entre marque morphologique et relation syntaxique (c'est

la position traditionnelle), la construction (1) n'est pas une corrélation (un corrélateur fait défaut), mais est une subordination (*que* est un subordonnant). C'est un positionnement qui a le mérite d'être clair et rassurant, à défaut d'être scientifiquement satisfaisant. Si on assume en revanche le **découplage**, la construction (1) *peut* être une corrélation (une relation syntaxique n'est pas forcément marquée morphologiquement) et *peut* ne pas être une subordination (*que* n'est de loin pas toujours un subordonnant). Plutôt que de classer les données dans des catégories préétablies ou héritées – coordination, subordination, corrélation, des relations manifestement trop rudimentaires pour la saisie de phénomènes syntaxiques du genre (1) – il serait plus opportun de (re)construire les catégories à partir de la modélisation de la syntaxe de ces constructions.

2.2.4. Sans les ramener au phénomène de corrélation, Deulofeu (1999) explique les constructions du type (1) au moyen du concept de « greffe ». L'auteur (2010, 202) appelle (organisation en) *greffe* les cas où « une unité ou un regroupement macrosyntaxique se substitue à la catégorie attendue d'après les propriétés de sous-catégorisation d'un constructeur. (...) Le segment greffé apparaît donc comme un prolongement discursif d'une organisation grammaticale par laquelle le locuteur commence son énoncé ». Le concept de « greffe » de Deulofeu permet d'éviter de se servir des notions de subordination, de coordination, de corrélation, d'ellipse (d'un corrélateur). De là à dire que celles-ci sont « toxiques » (Deulofeu, 2011), il n'y a qu'un pas. La greffe constitue une alternative aux positions exposées aux § 2.2.1. et 2.2.2., *supra*.

Se pencher sur la subordination conduit fatalement à se confronter au problème du rapport entre syntaxe et morphologie (*inter alia* Deulofeu, *passim* ; Benzitoun, 2006 ; Corminboeuf, 2007, 2009).

Après la présentation des enjeux théoriques, voyons maintenant les propriétés des constructions du type (1).

3. Elle est pâle que c'en est une pitié ! : un emploi ancien... devenu un tour à connotation populaire

3.1. Un emploi ancien.

Brunot (1922, 832) signale que ce fonctionnement de *que* est attesté « dès les origines de la langue ». Les frères Le Bidois (1967, 484) font la même observation en mentionnant cet exemple en ancien français :

(5) Soürs est Charles, **que** nul home ne crient. (*Roland*, cité par Le Bidois)

La glose fournie par les auteurs est la suivante : *Charles est si sûr qu'il ne craint personne*⁵.

En français classique, il est aisé d'attester cette construction :

- (6) J'ai une tendresse pour mes chevaux, **qu'**il me semble que c'est moi-même quand je les vois pâtre. (Molière, cité par Le Bidois)
- (7) Ce jeune homme quitta le service et s'attacha à elle **qu'**il ne la quitta plus depuis. (St-Simon, cité par Brunot)

3.2. Un tour « populaire » ou « familier ». Selon Brunot (*op. cit.*), citant (8) et (9), « de nos jours, il appartient surtout à la langue populaire »⁶ :

- (8) Je viens de voir une femme qui pleure dans la rue **que** c'est un déchirement. (Hugo, cité par Brunot)
- (9) un tas de farces **que** j'en pleurais de rire. (Flaubert, cité par Brunot)

L'observation de Frei est concordante :

La tendance populaire (...) est de remplacer tous ces signes [*parce que, pour que, pendant que, au point que*] par un instrument unique – le corrélatif générique *que*. (Frei, 1929, 154)

L'auteur mentionne l'exemple (10), que je reproduis ici avec un contexte plus large :

- (10) TITI. — Combien qu'ils sont de guillotins aujourd'hui ?
 LOLO. — Trois avec la mère.
 TITI. — Je n' resterai pas jusqu'à la fin.
 LOLO. — Ce n'est rien que ça. *Mon père en a vu jusqu'à des soixante par jour, dans la révolution, qu'les ruisseaux en étaient tout rouges ; et des riches, encore.* (Monnier, *Scènes populaires*, cité par Frei)

Le Bidois (1937, 159) précise à propos de (11) que « la phrase est prononcée par M. Lheureux, épicier », ce qui argumente en faveur de la connotation populaire associée à cette construction :

⁵ Par ailleurs, comme en ancien français, le *que* peut lui-même être omis en français contemporain : Il croit tout ce qu'on lui dit, c'en est fatigant. (cité par Berthelon) (...) elle est bien servie, *des fesses on dirait une statue*, (...) (Cohen, *Belle du Seigneur*). A comparer avec : (...) des fesses **qu'**on dirait un ange du ciel (...) (*ibid.*)

⁶ Pour Le Bidois (*op. cit.*), cette construction « se retrouve à toutes les époques, dans la langue familière » : Il est têtù, **que** c'est un vrai mulet. (Balzac, cité par Le Bidois)
 Les auteurs proposent la glose « il est têtù au point que c'est un vrai mulet » et à propos de (6) *supra* « une tendresse telle qu'il me semble... ». Sandfeld (1977, 144) rattache également ce tour au registre populaire.

(11) Il toussa **qu'il** en secoue toute sa maison. (Flaubert, cité par Le Bidois)

Et on peut encore citer ces passages de *Belle du Seigneur* où il s'agit manifestement de contrefaire le parler de Mariette, la servante d'Ariane :

(12) (...) toujours aux grands bals **que** jamais elle vous frotera un parquet
(...) la chameau Deume avec ses dents en dehors **qu'on** dirait la
glissoire pour les enfants (...) (Cohen, *Belle du Seigneur*)

(13) Ah là là si vous aviez vu mon défunt, tout beauté, cent kilos d'homme,
et des bras blancs **que** vous auriez dit une femme (...) (Cohen, *Belle du
Seigneur*)⁷

Ce sont des exemples bien attestés à l'écrit, en particulier dans des contrefaçons littéraires de l'oral – c'est le cas notamment de (10) à (13). Mais cette construction appartient à l'image que l'écrivain se fait de la pratique de l'oral, mais ce n'est pas certain qu'elle soit si bien représentée dans la langue parlée. Deulofeu (1999) en cite néanmoins quelques attestations à l'oral et j'ai recueilli l'exemple (14) :

(14) on a fait deux cents litres de jus de pomme + mais alors il est sucré
qu'on doit mettre de l'eau avec (oral, 21.10.2012, recueilli à la volée)

Dans (14), le locuteur voulait souligner que la teneur en sucre était telle que pour rendre le jus de pomme moins rebutant on le mélangeait avec un peu d'eau.

La présence de l'anaphorique *en* dans la *que*-P (exemples 10, 11) est volontiers expliquée par son caractère populaire. Comparer les paires très similaires (15)-(16) et (17)-(18), une fois avec et une fois sans le pronom *en* :

(15) Pêcheurs de père en fils, les hommes de ce village maritime et sicilien
sont exploités par les mareyeurs **que** *c'en* est une véritable bénédiction.
(cité par Berthelon)

(16) Les commandes pleuvaient à l'abbaye, **que** c'était une bénédiction.
(Daudet, cité par Brunot)

(17) Elle mange **que** *c'en* est dégoûtant. (Gyp, cité par Spitzer, puis Le Bidois)

(18) Il y avait au premier rang un type avec un nez long comme ça et une sale
trompette qui me faisait de l'œil **que** c'était dégoûtant. (cité par Berthelon)

⁷ Ces exemples tirés de *Belle du Seigneur* sont très similaires : on notera l'utilisation dans la greffe du verbe métalinguistique *dire* au conditionnel (*on dirait, vous auriez dit* ; voir aussi l'exemple dans la note 5 et ceux à la fin des §§ 4.1. et 4.3).

Durant l'année 1937, une controverse courtoise a opposé Spitzer et R. Le Bidois à propos de la construction (17). Le Bidois (1937) réagit à une étude de Spitzer (1937a) qui lie l'effet de familiarité du tour à la présence du pronom *en*. La mise au point des frères Le Bidois (1967), – qui reprennent le propos de Le Bidois (1937) – est bienvenue :

[Le pronom *en*] sert à rappeler, dans la subordonnée conséquentielle, la cause qui est à l'origine de la conséquence. (...) la nuance de 'vulgarité' ne résulte pas du tout de la présence de *en*, mais de la façon dont est présenté l'ensemble du tour. [Cet énoncé] doit son caractère d'extrême familiarité à deux faits, à savoir : 1° La présence de la seule conjonction *que* (au lieu de : *si, tellement... que...*), pour marquer le rapport conséquentiel ; – 2° Le pléonasma formé par le groupe *c'en*. Car, remarquons-le, le nominal *en* représente la première proposition (*Elle mange...*) ; mais cette proposition se trouve déjà représentée dans la conséquentielle par le démonstratif *ce*. La tonalité affective, ou, comme dit M. Spitzer, la 'vulgarité' du tour, ne tient donc pas à la seule présence de *en*, mais, ce qui est tout différent, à la présentation du système conséquentiel au moyen de *que*, et au pléonasma de la combinaison *ce + en*. (*ibid.*, 1967, 748)

On pourrait aussi faire l'hypothèse que le prétendu pléonasma témoigne de la désémantisation du démonstratif dans le verbe *c'est*, ce qui justifie un marquage supplémentaire. Mais toujours est-il que la présence du segment {*que c'en + être*} est ressentie comme diaphasiquement marquée⁸.

4. Un jeu à trois : greffe à incidence verbale, greffe à incidence nominale, relative

4.1. Incidence verbale, incidence nominale

En première approximation, on peut distinguer deux cas de figure, celui où la *que*-P branche sur un verbe (19) et celui où l'ancrage se fait sur un syntagme nominal (20) :

⁸ Il est remarquable que d'autres pronoms peuvent occuper cette position :

Elle est bête **que** c'est à pas **y** croire ! (cité par Frei)

(...) il ne m'a jamais appelée deux fois par le même nom. Il prétend qu'il ne peut pas retenir le mien, pourtant bien simple, c'est Jeanne qu'on m'appelle. Quand il a fini avec les Saintes du calendrier, il me donne des petits noms doux, mais pas comme tout le monde : ma cocotte en sucre ou mon gros chou. Non, il invente des choses comme mon caramel ou ma maison de rapport, **que** c'est à ne pas comprendre où il va chercher **ça**. (Aragon, Frantext)

Le pronom *en* pourrait remplir cet office : *Elle est bête que c'en est pas croyable / Il invente des choses qu'on n'en comprend pas la moitié / que c'en est incompréhensible*. Mais il semble que la configuration en {*c'est à + négation*} exclue la présence de *en*. Comparer : *que c'en est incroyable* avec *que c'est à ne pas y croire / que c'est à ne rien y comprendre*.

- (19) J'arrive faire une sieste, après midi, et, qu'est-ce que vous croyez, elle n'y avait pas tenu, Katérina Ivanova : une semaine avant ça, encore, avec la logeuse, Amalia Fiodorovna, elle s'était disputée **que** c'en était impossible, et, là, elle l'invite à prendre le café. (Dostoïevski, *Crime et châtiment*)
- (20) Vous venez d'avoir un coup de fièvre chaude, **que** sans moi vous alliez passer par la fenêtre, et vous me parlez encore d'hommes... (Balzac, *Le cousin Pons*)

Dans les cas d'ancrage sur un nom, il faut souligner le recours massif aux SN indéfinis (voir 20 et 21) :

- (21) J'ai une douleur au pied **que** je ne peux pas me tenir debout. (cité par Berthelon)
L'utilisation d'un SN défini n'est cependant pas impossible :
- (22) (...) fallait voir cette cuisine la façon qu'elle avait quand je suis arrivée avant-hier, *le lévier* tout noir **que** ça a été toute une polémique pour le ravoir propre, les coins pas faits, les serpillères collantes morveuses de jamais être rincées, et puis *l'odeur* **que** vous auriez dit je ne sais pas quoi (...) (Cohen, *Belle du Seigneur*)

Cf. également : *j'ai toujours ma douleur au pied que j'arrive pas à marcher // elle a cette foutue grippe qu'elle arrive pas à s'en remettre.*

4.2. Indécisions entre incidence nominale et incidence verbale

Deulofeu souligne l'ambiguïté qu'il peut y avoir quant à la base de la greffe (base verbale ou base nominale), à propos de l'énoncé *ils faisaient des jeux de mots que tout le monde se marrait* :

ou bien on considère qu'il s'agit d'une greffe sur la construction verbale considérée comme susceptible d'une détermination globale : il s'agit de la greffe passe-partout avec une interprétation de type « consécutif » : *ils faisaient des jeux de mots, de sorte que tout le monde se marrait*. Dans ce cas le rire n'est pas conséquence de la qualité intrinsèque des jeux de mots mais plutôt de la situation en général. D'un autre côté, on peut considérer *que tout le monde se marrait* comme une greffe sur une position « comme ça » du constructeur nominal *des jeux de mots* ; dans ce cas, l'interprétation est qu'il s'agit de jeux de mots en eux-mêmes comiques. Dans beaucoup d'exemples de ce type, l'ambiguïté ne peut être levée que par une analyse du contexte, elle est structurellement prévisible : il y a en effet concurrence pour recevoir la portée de la greffe entre la construction verbale et la construction nominale. (...) La greffe aura une incidence préférentielle sur le N s'il est indéfini et si la construction verbale ne porte pas le poids du message. (Deulofeu, 1999, 448)

Ainsi, l'anaphorique *la* dans (23) orienterait vers une incidence sur le SN :

(23) José il a acheté une moto **que** tu peux *la* monter à deux cents sur l'autoroute (cité par Deulofeu)

Au contraire, la greffe de (24) serait incidente à la construction verbale :

(24) nous avons beaucoup de châssis **que** c'était difficile à manœuvrer (cité par Deulofeu)

C'est le fait d'avoir beaucoup de châssis qui compliquait les manœuvres.

4.3. Indécisions entre proposition relative et greffe nominale

Le problème abordé dans ce paragraphe concerne uniquement les cas des *que*-P qui branchent sur un SN. Il existe des configurations où on peut hésiter entre une interprétation relative et une interprétation en termes de greffe.

Selon Damourette & Pichon, dans (25) *que* aurait la fonction d'« introducteur des relatives phrasoïdes » :

(25) J'ai un rhume épouvantable, **que** je ne peux pas arriver à m'en débarrasser. (cité par Damourette & Pichon, 1914-1934)

Berthelon (1955, 117) se demande à propos de (26) s'il faut comprendre « un vieux polichinelle *dont* les dents tombent – ou bien – un polichinelle *si vieux que* les dents lui tombent » :

(26) Mon âge ! Et il faut s'entendre dire ça par un vieux polichinelle **que** les dents lui tombent ! (Pagnol, cité par Berthelon ; *que les dents lui bougent* dans la version de Pagnol...)

Dans la même veine, Le Bidois (1937, 159n) ne tranche pas entre deux interprétations qu'il assigne à cet exemple de Maupassant :

(27) (...) j'ai des douleurs **que** je n'ai pu m'en guérir. (Maupassant, cité par Le Bidois)

D'une part, une greffe à incidence nominale (*des douleurs telles que je n'ai pu...*), d'autre part une lecture où *que... en...* appartiendrait au lot des « substituts populaires du conjonctif régulier *dont* ».

Dans (28), les deux premiers *que* sont des relatifs (en italique), le troisième semble être un comparatif (souligné) et le dernier (en gras) un consécutif :

(28)(...) il y a pas beaucoup de jeunettes *qu'elles* en auraient fait autant comme la vieille Mariette *que* pourtant elle a pas toujours été vieille allez, petite et boulotte *que* je suis maintenant et des rides **qu'**on dirait que je suis une pomme oubliée à la cave (...) (Cohen, *Belle du Seigneur*)

Certaines structures présentent manifestement une situation de réanalyse, avec deux, voire trois interprétations formelles possibles.

5. Propriétés projective, intensive et informationnelle de la construction

Les points 5.1. à 5.4. sont inspirés de l'analyse de Deulofeu (1999, 446sq).

5.1. La construction réduite au terme frontal fonctionnerait difficilement seule (voir 29a), le membre frontal ouvrant une forme d'attente pragmatique :

(29)ça faisait un bruit **que** j'ai jamais rien entendu de pareil (cité par Deulofeu)

(29a) ça faisait un bruit⁹

(30) Je suis dans une colère **que** je ne me sens plus. (Molière, cité par Le Bidois)

(31)il a mangé **qu'**il va avoir une indigestion. (cité par Deulofeu)

La *que*-P occupe une place de construction disponible, laissée libre. Dans (31), on attend un régime pour le verbe *manger* (même s'il existe des emplois absolus du verbe). Dans (32) également, le segment frontal réclame une forme de détermination :

(32)(...) mais c'est que juste quand ma sœur allait quand même un peu mieux de ses jambes et puis de sa pneumonie qu'on y avait mis un tuyau dans le gosier pour garder le souffle, voilà qu'il y a eu mon fibrome que j'ai dû aller à l'hôpital, bien aimables *ces docteurs de l'hôpital*, surtout le petit brun frisé, *m'ont tous fait compliment sur mon fibrome, tous en admiration*, **que** paraît jamais ils en ont vu un plus gros, quatre kilos qu'il avait (...) (Cohen, *Belle du Seigneur*)

Dans (32), on attend la raison des compliments et de l'admiration des médecins pour le fibrome de Mariette. Le second membre de la construction fournit l'information attendue.

⁹ Il faudrait une forte prééminence sur le N *bruit* pour que (29a) puisse fonctionner sans la *que*-P.

L'attente pragmatique est également ouverte par la valeur intensive du terme frontal. Berthelon (1955, 118) observe que « le plus souvent *que* est suivi d'une formule de sens intensif, exprimant une conséquence extrême qui fait pendant à une cause de haut degré ». Deulofeu (1999, 440) va dans le même sens :

Ce qui peut nous donner l'impression que le premier terme est incomplet peut être par exemple que l'action s'est faite en dehors des normes habituelles. Par exemple avec une telle intensité 'qu'il doit y avoir eu des conséquences'. Une intonation 'exclamative' peut rendre encore plus nécessaire un complément d'information qui nous expliquerait le pourquoi de cette exclamation.

La construction (33), avec l'effet d'insistance {*x mais x*}, et (34) avec les indices de haut degré (le quantificateur *tout* et l'intensité suggérée au plan lexical par *désolation*) suggèrent cette valeur intensive :

(33) Il est *laid, mais laid* **que** c'en est une *horreur*. (cité par Berthelon)

(34) Regardez-moi *ça, tout dévoré, tout saccagé, tout détruit, tout rasé* **que** c'en est une *désolation*, ah la la... (Fallet, Frantext)

Dans ces exemples également, le terme frontal fonctionnerait difficilement seul.

Il serait intéressant d'étudier ce qui peut ouvrir une attente dans le premier membre : une expression implicitement quantitative (cf. la citation de Milner, *supra* § 2.2.2.), une intonation exclamative comme le suggère Deulofeu, ou encore une valence non saturée. L'attente n'est pas créée par l'absence d'un marqueur segmental, mais par le terme frontal dans sa globalité.

5.2. Au plan informationnel, le greffon *que-P* est le constituant rhématique, le terme frontal présentant une forme d'incomplétude informationnelle (et non syntaxique). La construction est donc de type {support + apport}.

5.3. La construction est asymétrique : ses membres ne sont pas permutable. Il y a donc une contrainte positionnelle qui coïncide avec la stratification informationnelle.

5.4. L'élément *que-P* occupe une place de construction rendue disponible par le constructeur (non saturée, cf. § 5.1., *supra*). La tête (nominale ou verbale) du terme frontal sélectionne un paradigme de « continuations » possibles. La greffe réalise de façon originale une position projetée par le constructeur.

Les contraintes qui pèsent sur la greffe sont distinctes de celles qui affectent les éléments régis prototypiques. Ce ne sont pas les mêmes constructions que celles marquées par un quantifieur (*si, tant, tellement, etc.*) : ses membres présentent une fixité positionnelle (§ 5.3., *supra*), elles ne sont pas enchâssables, elles réagissent différemment à la portée de la négation¹⁰. Ces arguments conduisent à ne pas considérer les tours du type (1) comme des versions « non marquées » ou lacunaires des constructions du genre *elle est si pâle que c'en est une pitié*¹¹. La description des constructions consécutives comme (1) se passe avantageusement des concepts de « subordination » et de « corrélation ».

Conclusions

La notion de corrélation est problématique, dans la mesure où elle conduit à assumer l'axiome du couplage entre marqueurs morphologiques et relation syntaxique. L'implication de cooccurrence des morphèmes corrélateurs tend à entraîner une dépendance réactionnelle (bilatérale). La subordination pousserait en revanche plutôt à assumer le principe du découplage (§ 1., *supra*) ; elle est généralement conçue avant tout comme une relation syntaxique (éventuellement marquée par des morphèmes, les « conjonctions », par exemple). Il y a des subordinations marquées ou non, mais cela n'a pas forcément d'incidence sur le rapport de dépendance établi entre deux segments.

Au total, « subordination » et « corrélation » sont deux notions d'une part à relent contradictoire, d'autre part qui entrent en concurrence. Ces concepts sont davantage des obstacles que des clés utiles pour l'analyse syntaxique. C'est sans doute ce qui explique que Deulofeu (2001) limite l'extension de la corrélation en français aux « valences siamoises » et aux constructions nominales du genre *tel père, tel fils*, les plus contraintes. La finalité étant de restreindre autant que possible le champ d'application des notions « toxiques » (Deulofeu, 2011).

¹⁰ Par exemple, dans *il a dansé que c'était merveilleux*, on ne peut pas faire porter une modalité négative sur le verbe (**il a pas dansé que c'était merveilleux*) : « s'il n'a pas dansé, on ne peut pas commenter sa danse » (Deulofeu, 1999, 445). Dans une construction où un quantifieur régit la *que-P*, le verbe du premier membre peut être dans la portée de la négation : *il n'a pas si bien dansé qu'il mériterait le prix d'excellence*.

¹¹ La construction que l'on a étudiée est attestée en espagnol :

El vino en cambio te entra **que** es un gusto. (Ferlosio, cité par Alvarez 1999)

Ci-dessous, la première traduction de cet énoncé de Ferlosio conserve la singularité du tour, alors que la seconde – nettement moins convaincante – insère un quantifieur (*tellement*) qui en fait une construction dont les propriétés sont différentes :

Le vin, lui, il passe ton gosier, **que** c'est un plaisir. (traduction française de *El Jarama* de Ferlosio par F. Reille 1958)

En revanche, le vin passe **tellement** bien **que** ça fait plaisir. (traduction de Núñez-Lagos 2006)

BIBLIOGRAPHIE

- Allaire, S. 1982. Le modèle syntaxique des systèmes corrélatifs. Thèse de Rennes II, Service de reproduction des thèses. Université de Lille III : Champion.
- Allaire, S. 1996. Y a-t-il un *et* coordonnant ? In C. Muller (éd.) Dépendance et intégration syntaxique. Tübingen : Niemeyer, 15-23
- Alvarez, A. I. 1999. Las construcciones consecutivas. In I. Bosque & V. Demonte (éds) Gramática descriptiva de la lengua española, tome III. Madrid : Real Academia Española, 3739-3804.
- Antoine, G. 1958. La coordination en français, 2 vol. Paris : Ed. d'Artrey.
- Béguelin, M.-J., Avanzi M. et Corminboeuf G. (éds). 2010. La Parataxe, 2 tomes. Berne : Peter Lang.
- Berthelon, C. 1955, L'expression du haut degré en français contemporain : essai de syntaxe affective. Berne : A. Francke.
- Brunot, F. 1922. La pensée et la langue. Paris : Masson et C^{ie}.
- Chervel, A. 1977. ...et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français : histoire de la grammaire scolaire. Paris : Payot.
- Corminboeuf, G. 2007. Coordination, subordination, corrélation ou énonciation autonome ? Une analyse syntaxique des constructions du type 'Que je bouge (et) il me ramènera vite à l'ordre'. *Tranel* 47 : 177-194.
- Corminboeuf, G. 2009. L'expression de l'hypothèse en français. Entre hypotaxe et parataxe. Bruxelles : De Boeck-Duculot (coll. « Champs linguistiques »).
- Corminboeuf, G. 2013. Corrélation et rection. In O. Inkova et P. Hadermann (éds). La corrélation : aspects syntaxiques et sémantiques. Genève : Droz.
- Damourette J. et Pichon, E. 1911-1934. Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française, t. 4. Paris : éd. d'Artrey.
- Deulofeu, J. 1986. Syntaxe de *que* en français parlé et le problème de la subordination. *Recherches sur le français parlé* 8 : 79-104.
- Deulofeu, J. 1988. La syntaxe de Meillet et l'analyse des langues parlées. In C. Blanche-Benveniste, A. Chervel et M. Gross (éds). Grammaire et histoire de la grammaire. Hommage à la mémoire de J. Stéfanini. Aix-en Provence : Publications de l'Université de Provence, 181-202.
- Deulofeu, J. 1999. Recherches sur les formes de la prédication dans les énoncés assertifs en français contemporain (le cas des énoncés introduits par le morphème *que*). Thèse d'Etat : Université de Paris III.
- Deulofeu J. 2001. La notion de construction corrélatrice en français : typologie et limites. *Recherches sur le français parlé* 16 : 103-124.
- Deulofeu, J. 2007. Les consécutives construites avec *tellement* ont-elles une syntaxe scalaire ? *Travaux de linguistique* 54 : 133-146.
- Deulofeu, J. 2010. La greffe d'un énoncé sur une construction : une combinaison originale de parataxe et de rection. In Béguelin M.-J., Avanzi M. et Corminboeuf G. (éds). La parataxe, tome 1. Berne : P. Lang, 175-208.
- Deulofeu, J. 2011. Deux notions toxiques en linguistique française : prédicat et prédication. In Corminboeuf G. & M.-J. Béguelin (éds). Du système linguistique aux actions langagières. Bruxelles : De Boeck-Duculot, 125-146.

- Frei, H. 1929. La grammaire des fautes. Bellegarde : Société anonyme des arts graphiques de France.
- Fruyt, M. 2005. La corrélation en latin : définition et description. In de Carvalho, P. et Lambert, F. (éds). Structures parallèles et corrélation en grec et en latin. Publication de l'Université de St-Etienne, 17-44.
- Fruyt, M. 2010. Les frontières de la parataxe en latin : ses liens avec la coordination, la subordination, la corrélation, les énoncés paranthétiques. In M.-J. Béguelin, M. Avanzi & G. Corminboeuf (éds). La parataxe, tome 1. Berne : P. Lang, 429-460.
- Goosse-Grevisse. 2001. Le bon usage, 13^{ème} éd, 6^{ème} tirage. Bruxelles : Duculot.
- La Fauci, N. 2010. Notes théoriques pour une syntaxe rationnelle. In Nakamura, T., Laporte, E., Dister, A. et Fairon, C. (éds). Les tables. La grammaire du français par le menu. Presses universitaires de Louvain, 191-195.
- Le Bidois, R. 1937. Un problème de syntaxe : 'elle mange que c'en est dégoûtant' ! *Romanic review* 28 : 157-163.
- Le Bidois R. et G. 1967. Syntaxe du français moderne : ses fondements historiques et psychologiques, 2 tomes. Paris : A. et J. Picard.
- Milner J.-C. 1978. De la syntaxe à l'interprétation. Quantités, insultes, exclamation. Paris : Seuil.
- Núñez-Lagos, C. 2006. Intensité et conséquence dans les énoncés à *que*-phrase consécutive en espagnol. *Travaux du CBL* 1. [en ligne]
- Orlandini, A. 2004. Comparatives et comparatives conditionnelles dans les structures corrélatives. In Bodelot C. (éd.). *Anaphore, cataphore et corrélation en latin*. Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, 95-111.
- Roig, A. 2012. À la recherche du lien entre les constructions averbales du type 'Autant de têtes, autant d'avis' et les structures corrélatives isomorphes proportionnelles verbales. In Neveu F. et al. (éds). *Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF 2012*, 2415-2432.
- Sandfeld, K. 1965. *Syntaxe du français contemporain. Les propositions subordonnées*. Genève : Droz.
- Spitzer, L. 1937. *Syntaxe et sémantique. Le français moderne* 13.
- Spitzer, L. 1937b. Encore une fois : 'Elle mange qu'c'en est dégoûtant !' *Romanic Review* 28 : 268-272.